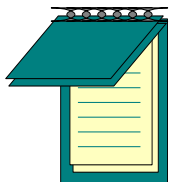


COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2014



LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée le **5 décembre 2014** sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres sauf : Madame EXBRAYAT Corinne qui donne procuration à Monsieur BRESSELLE Pierre et Monsieur SOULIER Jean Marc excusé.

Madame DESSALCES Laurence a été nommée secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

COUPURE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle l'obtention d'une subvention de l'ADEME en 2013 sous condition d'une baisse de 50% de la consommation et nécessitant une coupure sur le secteur des Terres Blanches concerné par les travaux.

Délégation pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public. L'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire. Cette coupure de 0 heure à 5 heures sera généralisée à l'ensemble de la commune courant 2015. Le conseil Municipal a l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cet arrêté.

EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC AU MONT

- 1- Enfouissement participation de la commune à hauteur de 30% soit 4635.56€
- 2- Travaux d'éclairage public, participation de la commune 55% soit 3551.38 H.T
- 3- Travaux d'extension basse tension, forfait 10€/m soit 1450 €

A l'unanimité, le conseil Municipal approuve l'avant projet, décide de confier la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergie et autorise le Maire à verser cette somme.

GESTION DE LA FORET COMMUNALE

Proposition d'un projet d'aménagement de la forêt communale sur 20 ans par l'ONF. Présentation de la forêt et du programme d'action ainsi que du budget prévisionnel. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et convention liés à ce projet.

INDEMNITE DU RECEVEUR

A la majorité des voix, le conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil d'un montant de 461.99 au receveur selon la loi et décrets en vigueur.

DELIBERATION MODIFICATIVE

| | |
|--------------------------------|------------|
| 2116/040 Cimetière | + 10 100 € |
| 21531 Réseau d'adduction d'eau | - 10 100 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EXERCICE 2015)

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement de l'année précédente en attente du vote du budget. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater ces dépenses.

ASTREINTES POUR DENEIGEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place des astreintes pour la période hivernale 2014-2015 pour les agents techniques titulaires. Le roulement sera établi par le Maire et les adjoints. La rémunération sera conforme à la réglementation. Le Maire est autorisé à signer tout acte concernant la rémunération de ces astreintes.

ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales partielles auront lieu le dimanche 25 janvier 2015. Le conseil municipal désigne à l'unanimité ses délégués titulaires : Jérôme ANDRE, Corinne EXBRAYAT, Didier NICOLAS, Isabelle ROCHE, Denis SOULIER. Sont nommés délégués suppléants : Laurence DESSALCES, Pierre BRESSELLE et Josette JAMMES.

MOTION LA POSTE

L'ensemble du Conseil Municipal s'oppose à la proposition de transformation du bureau de poste en agence postale communale. Le Conseil Municipal approuve cette motion.

DIVERS

La demande de subvention exceptionnelle demandée par l'APE institut Marie Rivier sera reportée au prochain conseil municipal.

Acquisition d'un camion d'un montant de 14500€ HT.

Échange sur les regroupements de communautés de communes.